



Q&R DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTELLECTUELS DANS LE CADRE D'ACTIVITES EN LIEN AVEC LES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE ET/OU LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES MAUVAIS TRAITEMENTS AU MAROC, EN TUNISIE OU DANS D'AUTRES PAYS DE LA REGION MENA

2021/AO/73bis

Depuis la semaine du 14 février 2022, le Conseil de l'Europe connaît des perturbations informatiques. Nous sommes en train de régler ceci. Compte tenu de ces perturbations, la date limite de cet Appel d'offres international a été prolongée jusqu'au 3 mars 2022 à 23h59 (heure française).

<u>Questions</u>	<u>Réponses</u>
<p>Comment puis-je soumettre ma candidature ?</p>	<p>Suivant l'article 9 du Règlement de consultation (page 11 du dossier de consultation), vous devez soumettre électroniquement votre candidature en envoyant votre ou vos offres(s) uniquement à l'adresse cdm@coe.int. Toute candidature adressée ou envoyée en copie à une autre adresse email sera disqualifiée et rejetée.</p> <p>Veillez noter que dans la situation où vous décidez de candidater pour plusieurs des lots mentionnés dans l'Appel d'offres international, vous devez néanmoins ne soumettre qu'une seule candidature en envoyant dans un seul email l'ensemble des documents requis pour chacun des lots (voir page 9 du dossier de consultation) ainsi qu'un seul Acte d'Engagement. Dans cet unique Acte d'Engagement, vous avez la possibilité de préciser à la fois le ou les lots(s) pour lesquels vous souhaitez candidater ainsi que vos honoraires journaliers spécifiques pour chacun d'entre eux.</p>
<p>Dans quelle(s) langue(s) le dossier de consultation et l'acte d'engagement sont disponibles ?</p>	<p>Le dossier de consultation ainsi que l'acte d'engagement sont disponibles en français et en anglais, en cliquant ici. Vous pouvez soumettre votre candidature uniquement dans l'une de ces deux langues. Toute candidature soumise dans une autre langue sera rejetée.</p>
<p>J'ai déjà soumissionné à l'Appel d'Offres International n°2021/AO/73. Dois-je soumettre de nouveau ma candidature à l'Appel d'offres international n°2021/AO/73bis ?</p>	<p>Si vous êtes toujours intéressé(e)s par un ou plusieurs des lots définis dans cet Appel d'offres international, il est en effet nécessaire de soumettre de nouveau votre candidature en suivant la procédure décrite dans le dossier de consultation. En effet, votre précédente candidature ne sera pas prise en compte lors de la phase de sélection. Pour ce faire, veillez à bien vous assurer de dater et signer à nouveau votre Acte d'Engagement, mais aussi de modifier le numéro de l'Appel d'offres tant dans votre email de candidature que dans les documents à fournir.</p>

<p>Puis-je- candidater en tant que personne physique ou plutôt en tant que personne morale ? Y a-t-il une préférence à ce sujet ?</p>	<p>Suivant l'article 7 du Règlement de la consultation (voir page 11 du Dossier de consultation), « <i>Le soumissionnaire doit être soit une personne physique, soit une personne morale, soit un consortium de personnes physiques et/ou morales</i> ». Le Conseil de l'Europe traitera toutes les candidatures de manières égales sans distinction aucune entre ces trois statuts.</p>
<p>Pour une candidature envoyée par une personne morale ou consortium de personnes physiques et/ou morales, est-il demandé d'envoyer un seul CV représentant et décrivant la personne morale ou le consortium, ou doit-on plutôt joindre les CV du personnel qui seront impliqués dans les activités du Conseil de l'Europe ?</p>	<p>Dans une telle situation, il vous est demandé de joindre à votre candidature les CV du personnel travaillant pour votre organisation (personne morale) ou pour votre consortium de personnes physiques et/ou morales et qui seront impliqués dans les activités du Conseil de l'Europe (au cas où vous êtes sélectionné(e)s pour un pour plusieurs des lots pour lesquels vous avez soumis une offre).</p>
<p>Puis-je candidater à plusieurs lots ?</p>	<p>Il vous est tout à fait possible de candidater à un, plusieurs ou à tous les lots décrits dans le dossier de consultation. Dans ces trois situations, vous ne devez soumettre qu'une seule candidature en envoyant l'ensemble des documents à fournir pour chacun des lots (voir pour cela le dossier de consultation) et en ne complétant qu'un seul Acte d'Engagement. Dans cet unique Acte d'Engagement, vous avez la possibilité de préciser à la fois le ou les lot(s) pour lesquels vous souhaitez candidater ainsi que vos honoraires journaliers spécifiques pour chacun de ces lots. Enfin, veuillez noter que la sélection effectuée pour chacun des lots sera faite sans tenir compte de vos offres pour les autres lots. Ainsi, si vous n'êtes pas sélectionnés pour un des lots, cette décision n'aura pas d'incidence sur les résultats de la sélection des autres lots pour lesquels vous aurez candidaté.</p>
<p>Y a-t-il des seuils budgétaires spécifiques à respecter pour chacun des lots ?</p>	<p>Dans le cadre de cette procédure d'Appel d'offres international, le Conseil de l'Europe souhaite établir un contrat-cadre pour la fourniture de services intellectuels en vue de la réalisation d'activités spécifiques (voir le descriptif des quatre (4) lots figurant dans le dossier de consultation) dont le plafond s'élèvera à 400 000 € pour la durée totale du contrat-cadre. Cette estimation ne saurait constituer un quelconque engagement contractuel ou une quelconque obligation de la part du Conseil de l'Europe. Toutefois, ces lots ne disposent pas de seuils spécifiques et prédéfinis. Il appartient donc à chaque candidat de soumettre son offre en indiquant dans l'Acte d'Engagement ses honoraires journaliers pour chacun des lots pour lesquels il souhaite candidater. Ces honoraires seront néanmoins pris en compte lors de la phase de sélection (voir pour cela le taux du critère financier indiqué dans le dossier de consultation pour chacun des lots).</p>
<p>Est-ce que les honoraires journaliers indiqués dans l'acte d'engagement doivent-ils inclure les per diem ?</p>	<p>Les honoraires journaliers que vous souhaitez indiquer dans l'Acte d'Engagement pour chaque lot ne doivent consister qu'en la rémunération de la prestation intellectuelle pour une journée de travail, et ne comprennent pas les « per diem ». Lorsque nous demandons à un consultant de fournir des services sur le terrain, et lorsque ceux-ci font partie intégrante des livrables demandés, les indemnités journalières seront envisagées ultérieurement, en dehors des honoraires du consultant.</p>
<p>Existe-t-il un nombre limite de mots ou de pages à ne pas dépasser pour l'ensemble des documents à fournir</p>	<p>Le dossier de consultation ne détermine pas un nombre limite de pages ou de mots pour ces documents. Concernant votre CV, celui-ci doit être détaillé et de préférence au format Europass. Pour le document au format libre spécifique à chacun des lots, il est indiqué qu'il doit s'agir d'un « résumé succinct ». Enfin, si vous souhaitez postuler pour plus d'un lot,</p>

lors de ma candidature (voir page 9 du dossier de consultation) ?

assurez-vous d'envoyer un document au format libre individuel pour chaque lot car vos offres, pour chacun d'entre eux, seront évaluées séparément.